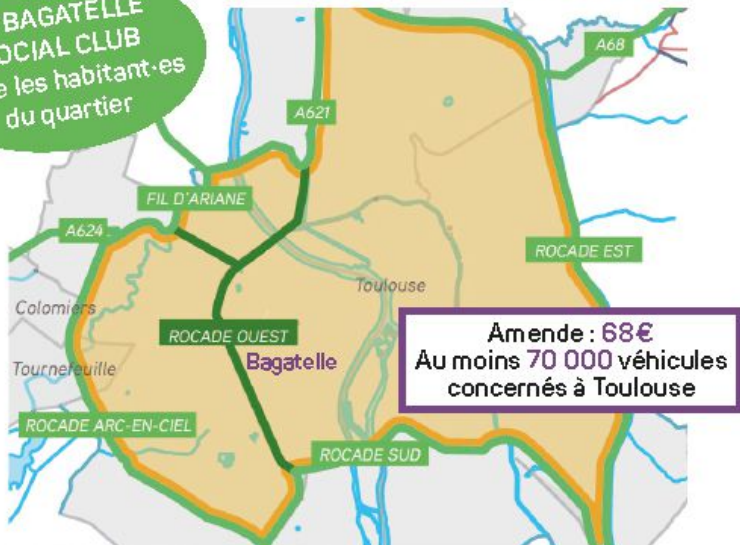


RENCONTRE-DÉBAT L'INTERDICTION DES VIEILLES VOITURES DANS LA ZFE (Zone à faible émission)

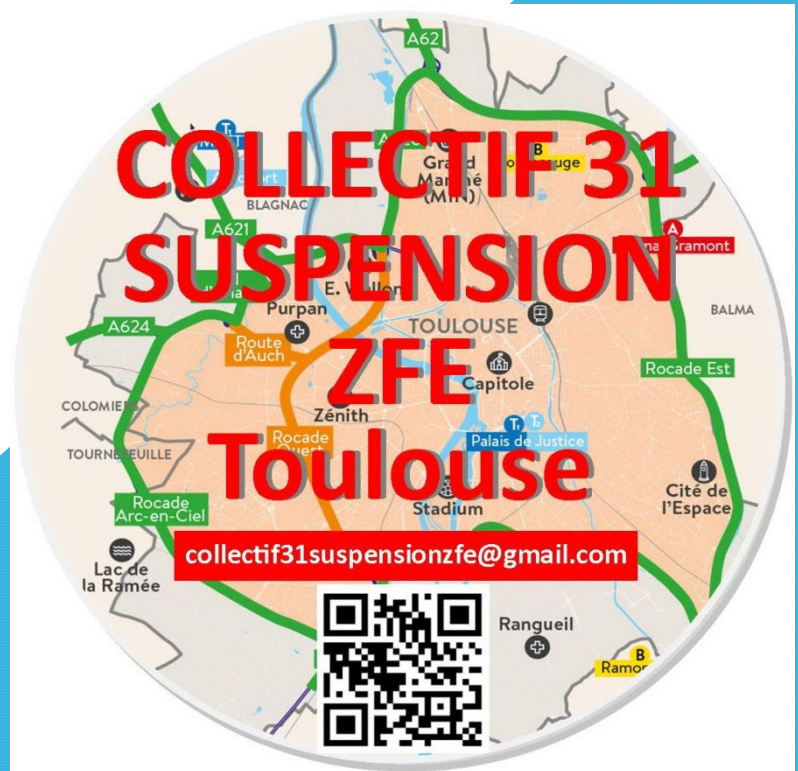
Comment protéger notre santé sans pénaliser les moins riches ?

LE BAGATELLE SOCIAL CLUB invite les habitants-es du quartier



Amende : 68€
Au moins 70 000 véhicules concernés à Toulouse

janvier 2023	janvier 2024	vignettes CRIT'AIR						
		NON CLASSES	5	4	3	2	1	0
Véhicules interdits		Véhicules autorisés						



OUI À UNE FUTURE ZFE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALEMENT RESPECTABLE.
NON À UNE ZFE TOULOUSAINE LIBERTICIDE, INÉGALITAIRE ET DISCRIMINANTE.

JEUDI 23 FÉVRIER

18H30 MAISON DE QUARTIER DE BAGATELLE
13 IMP. DU BACHAGA BOUALAM - MÉTRO BAGATELLE
AVEC LE COLLECTIF 31 SUSPENSION ZFE



Une ZFE instaurée pour 10 ans à Toulouse

« Afin de diminuer la pollution de l'air et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, Toulouse Métropole a mis en place progressivement depuis le 1er mars 2022 une **Zone à Faibles Émissions (ZFE)**. Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules motorisés les plus polluants ne pourront plus circuler, 24h/24 7jours/7. Objectif : une métropole plus respirable pour préserver la santé des habitants. »

LES ZFE EN FRANCE. OÙ ET QUAND?

Ce que dit la loi Climat & Résilience votée en 2021 pour créer des ZFE

Dans ces agglomérations, si les valeurs limites de qualité de l'air sont dépassées, la circulation des véhicules les plus polluants sera progressivement interdite (Crit'air 5 en 2023, Crit'air 4 en 2024, Crit'air 3 en 2025).

Métropole de Lyon
Grenoble-Alpes-Métropole
Métropole du Grand Paris
Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Métropole Nice-Côte d'Azur
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
Toulouse Métropole
Montpellier-Méditerranée Métropole
Euro métropole de Strasbourg
Métropole Rouen-Normandie

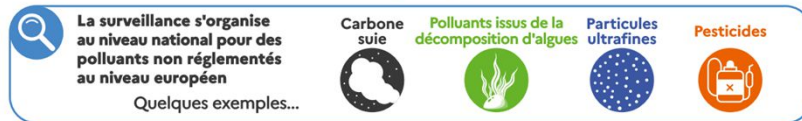
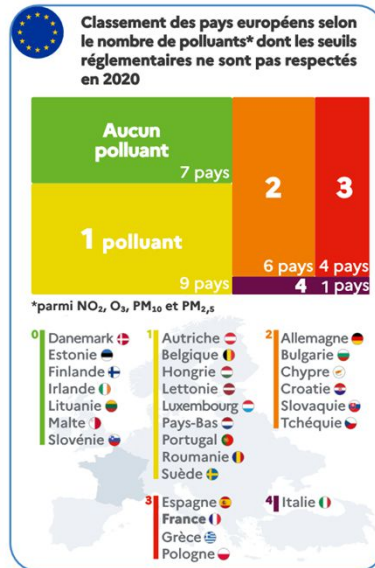
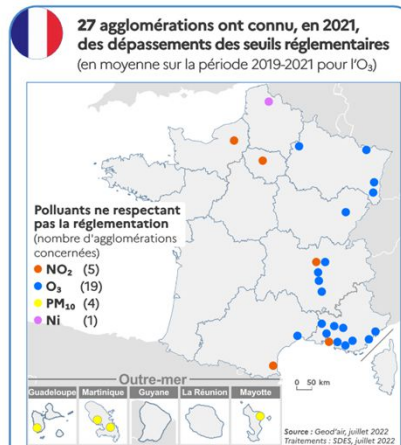
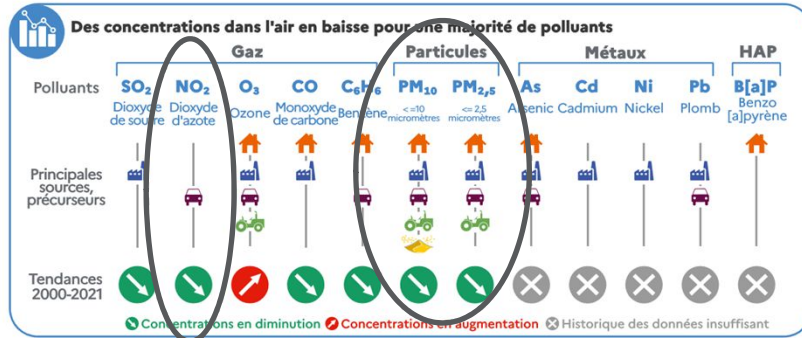
Dans ces villes, les collectivités devront mettre en place des ZFE d'ici 2025 et fixeront elles-mêmes leurs restrictions.

Amiens, Angers, Annecy, Avignon,
Bayonne, Béthune, Bordeaux, Brest,
Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand,
Dijon, Douai-Lens, Dunkerque,
Genève-Annemasse, Le Havre, Le Mans,
Lille, Limoges, Metz, Mulhouse,
Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans,
Pau, Perpignan, Reims, Rennes,
Saint-Étienne, Saint-Nazaire,
Tours, Valenciennes



La qualité de l'air en France en 2021

L'essentiel en infographie



Une exposition prolongée à des concentrations élevées de NO₂ peut contribuer au développement de l'asthme, augmenter le risque d'infections respiratoires et de maladies pulmonaires chroniques (toux, respirations sifflantes, difficultés à respirer, réduction de l'odorat...).

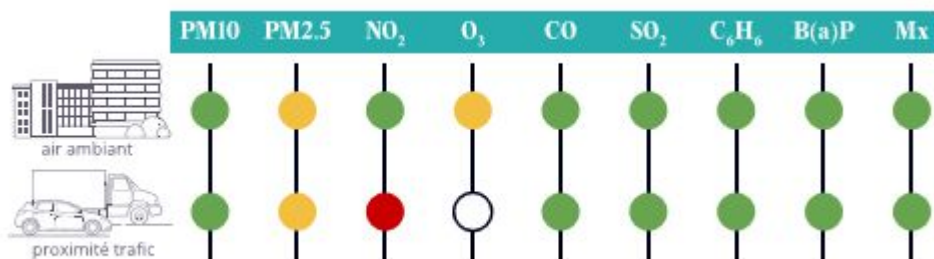
Les particules fines PM₁₀ et PM_{2,5} ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires.

CGDD/SDRE, 2022 - Bertrand Gailliet



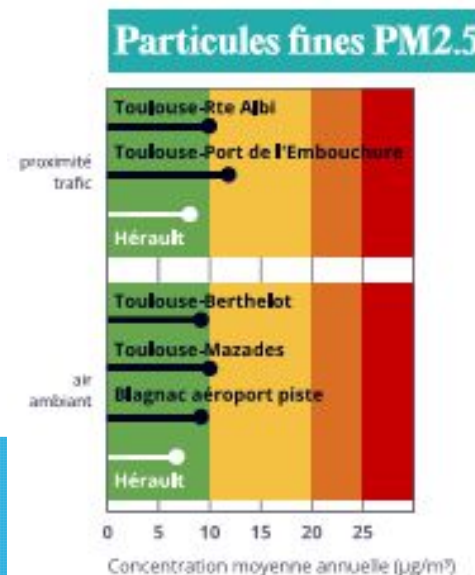
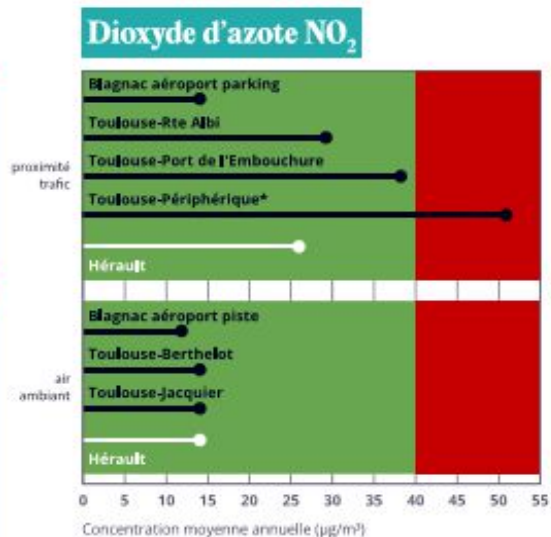
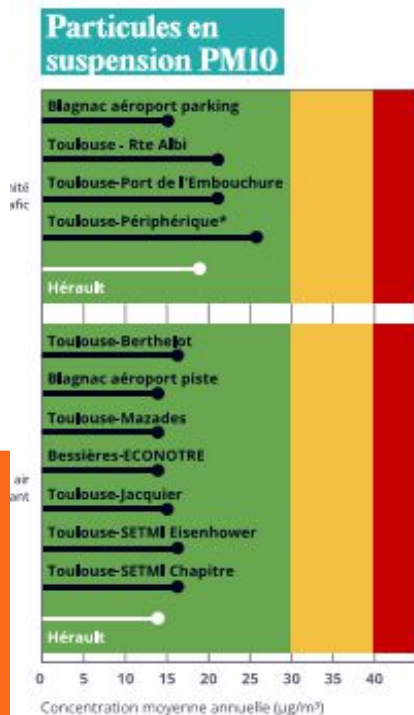
Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2021

La qualité de l'air à Toulouse en 2021



Par station de mesure

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



Dioxyde d'azote à Toulouse

Évolution pluriannuelle

Les concentrations moyennes annuelles de NO₂ sont au dessous de la valeur limite de 40µg/m³ fixée par l'OMS.

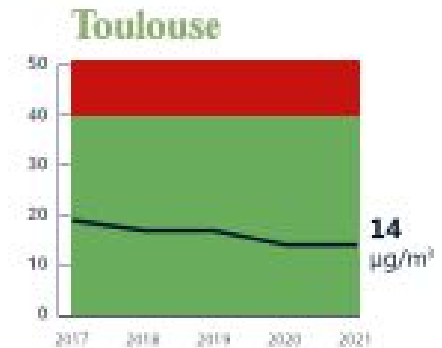
Des dépassements de la valeur limite restent observables à proximité des principaux axes de trafic-routier.

Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.



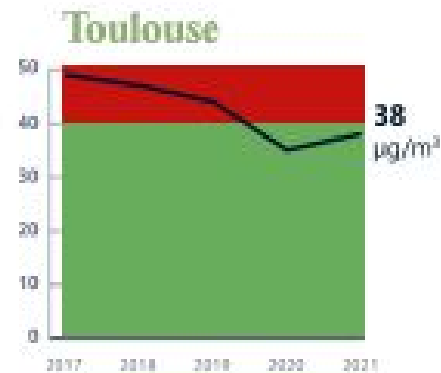
AIR AMBIANT

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)

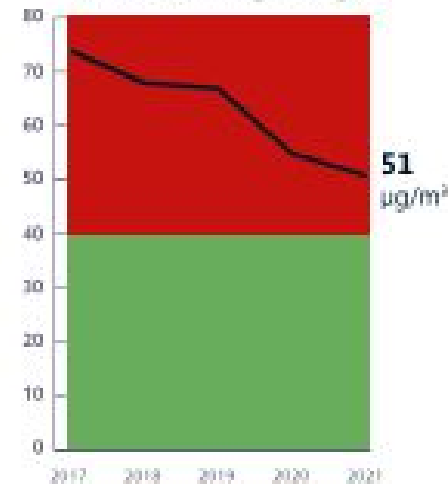


PROXIMITÉ TRAFIC

Concentrations maximales annuelles (µg/m³)



Station d'observation Toulouse Périphérique



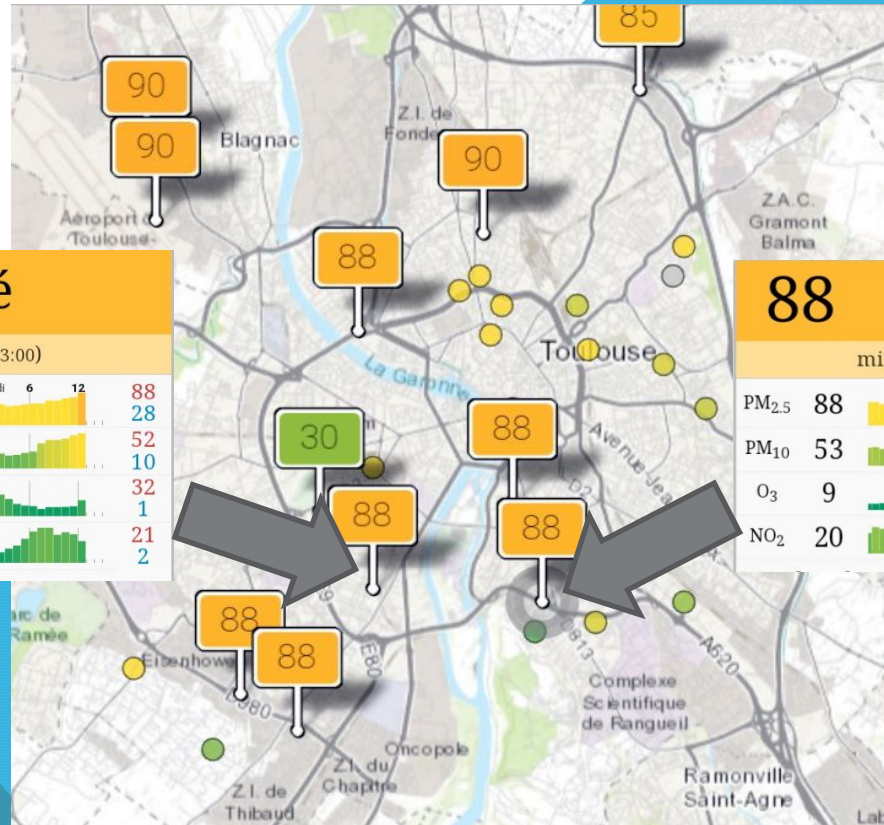
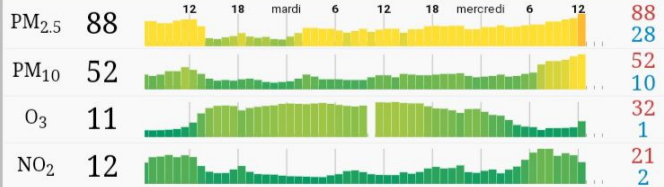
POLLUTION DE L'AIR A TOULOUSE

le mercredi 22 février 2023

Toulouse-Jacquier

88 😊 Modéré

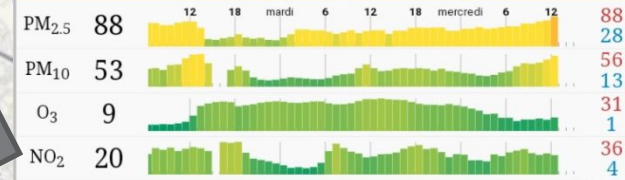
mis à jour il y a 3 heures (mercredi 13:00)



Station Périphérique

88 😊 Modéré

mis à jour il y a 3 heures (mercredi 13:00)

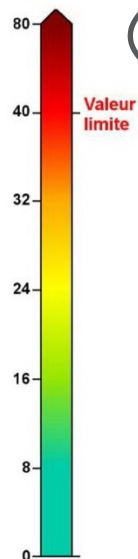


L'EXPOSITION CHRONIQUE AU DIOXYDE D'AZOTE *

Situation du NO₂ pour
la protection de la **santé**

(en µg/m³ - Moyenne annuelle)

2021

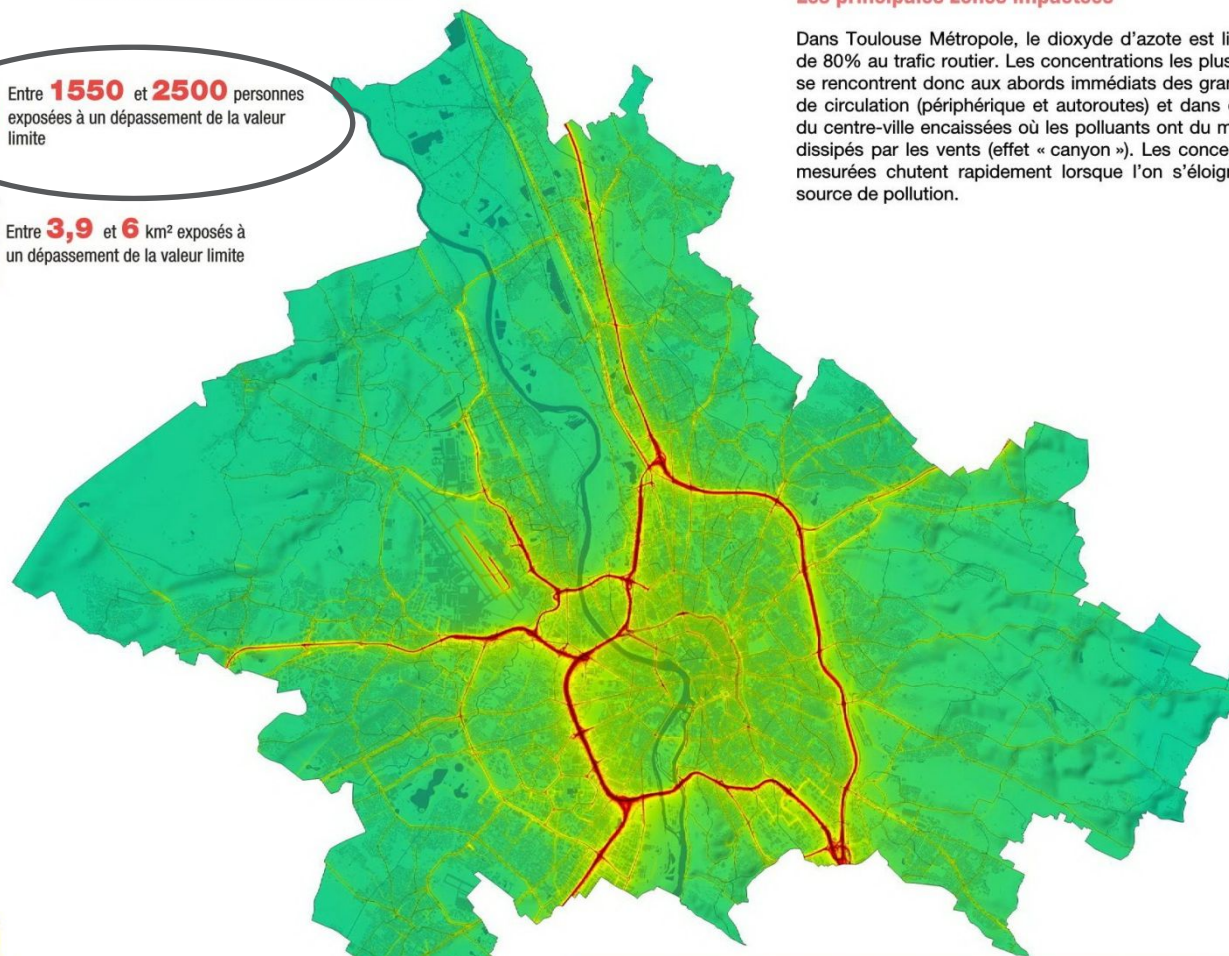


Situation vis-à-vis de la protection de la santé

Entre **1550** et **2500** personnes
exposées à un dépassement de la valeur
limite



Entre **3,9** et **6** km² exposés à
un dépassement de la valeur limite



Les principales zones impactées

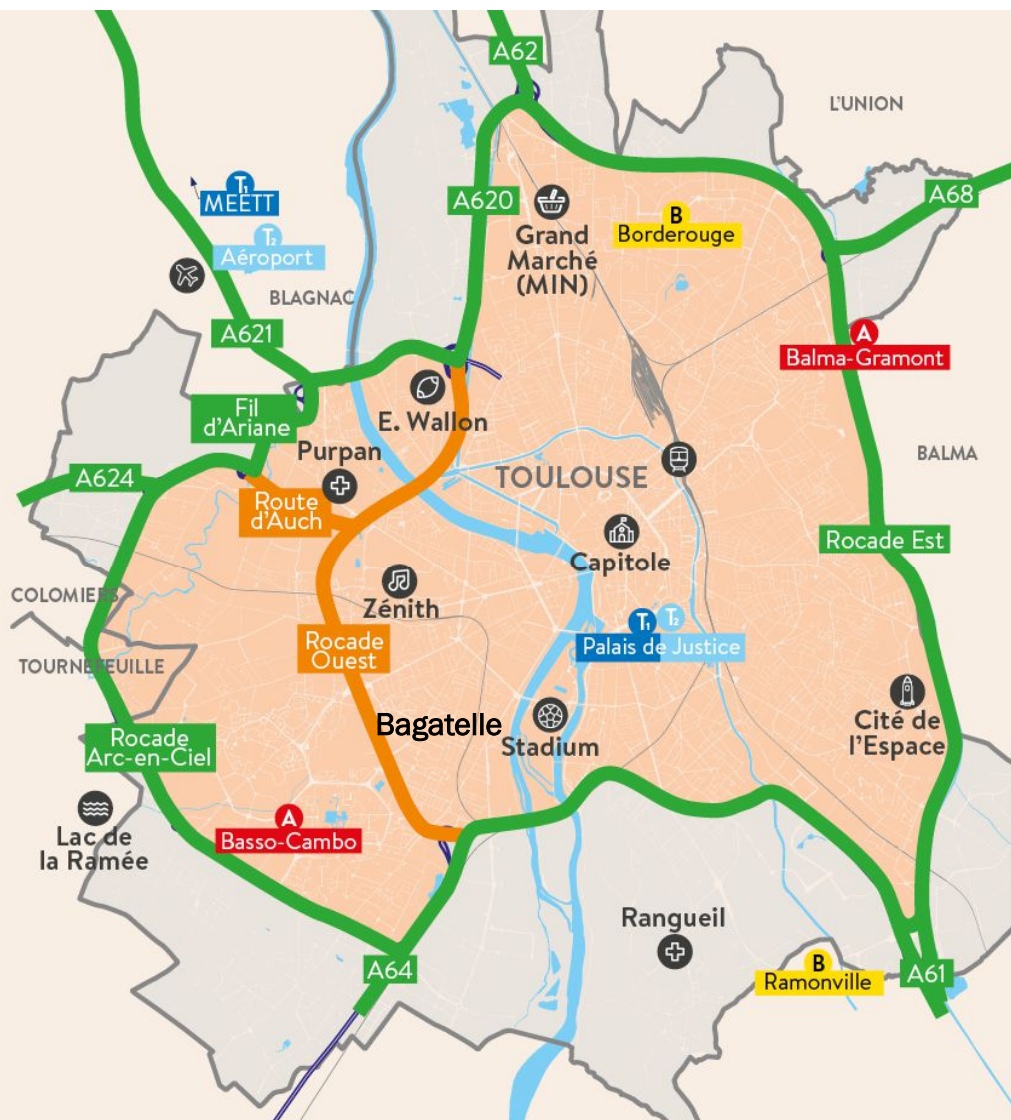
Dans Toulouse Métropole, le dioxyde d'azote est lié à près de 80% au trafic routier. Les concentrations les plus élevées se rencontrent donc aux abords immédiats des grands axes de circulation (périphérique et autoroutes) et dans des rues du centre-ville encaissées où les polluants ont du mal à être dissipés par les vents (effet « canyon »). Les concentrations mesurées chutent rapidement lorsque l'on s'éloigne de la source de pollution.



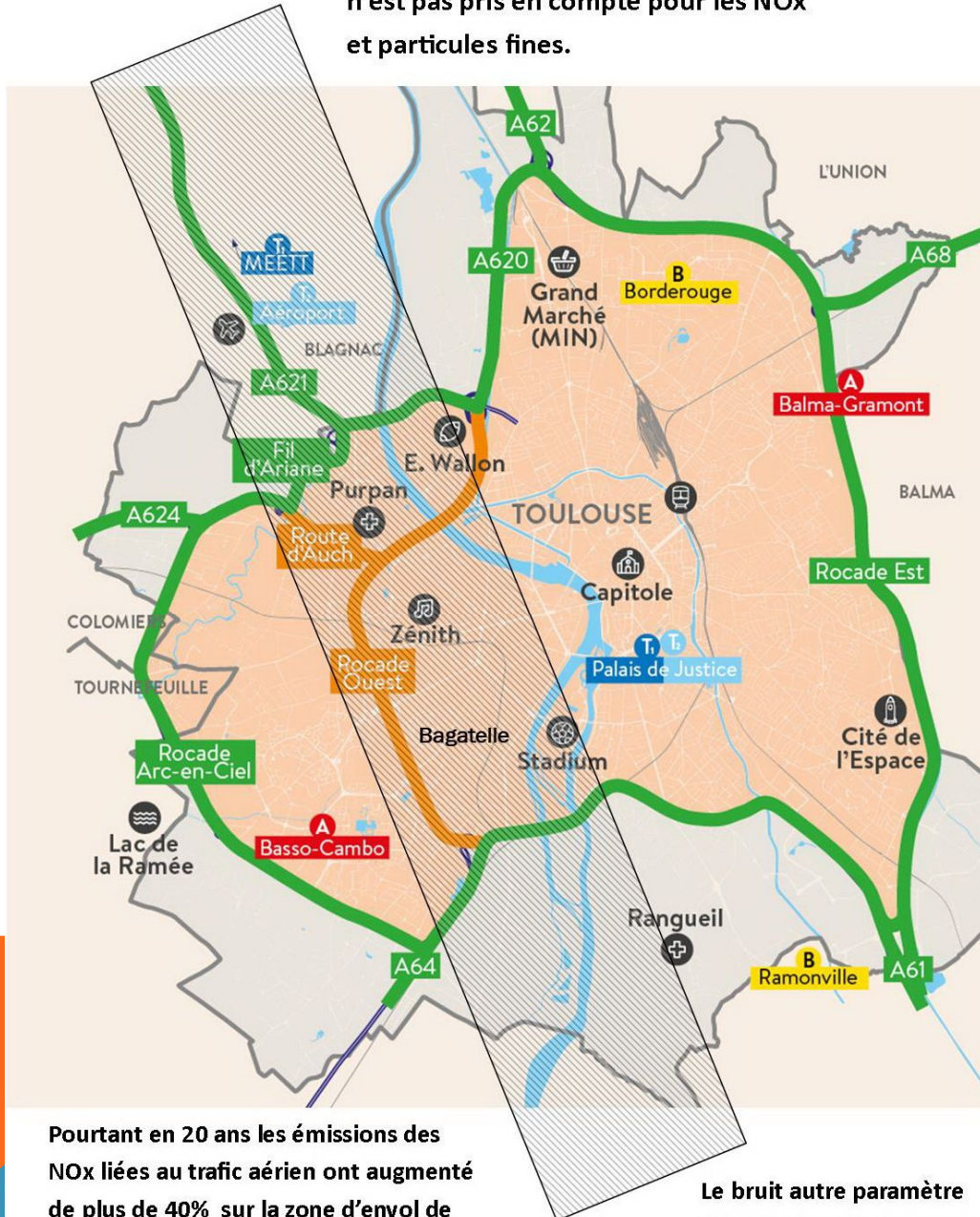
LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE

La zone comprend l'intérieur du périphérique de Toulouse, dont une partie de la rocade Ouest et de la route d'Auch, ainsi qu'une petite partie de Colomiers et de Tournefeuille. La rocade Est et la rocade Arc-en-ciel n'en font pas partie.

- Limites communales
- Périmètre de la ZFE
- Grands axes hors ZFE
- Grands axes inclus dans la ZFE



Le trafic aérien traverse la ZFE mais n'est pas pris en compte pour les NOx et particules fines.

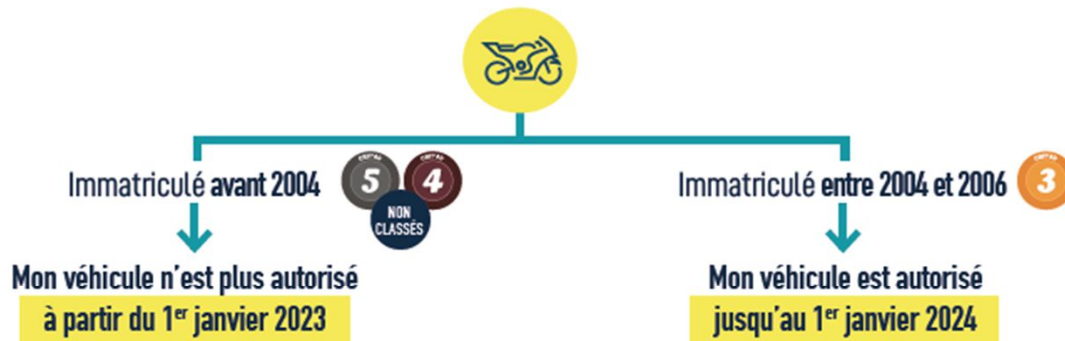
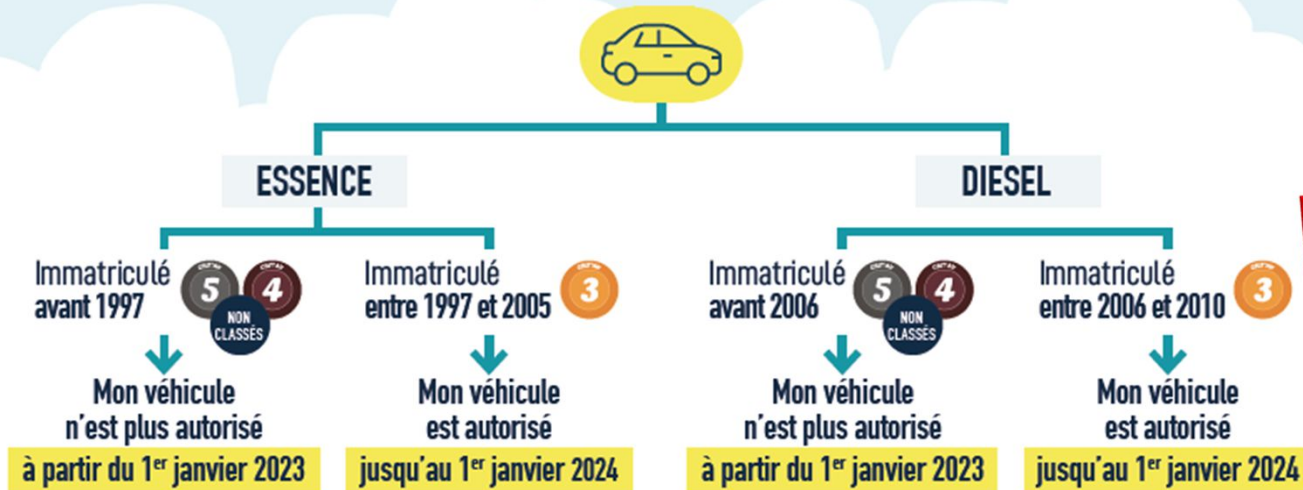


Vouloir nous protéger des Nox sans discuter de la pollution des avions va à l'encontre de toute démarche globale pour la protection de la santé.

Pourtant en 20 ans les émissions des NOx liées au trafic aérien ont augmenté de plus de 40% sur la zone d'envol de Toulouse-Blagnac.

Le bruit autre paramètre de pollution n'est pas pris en compte.

Mon véhicule est-il concerné ?



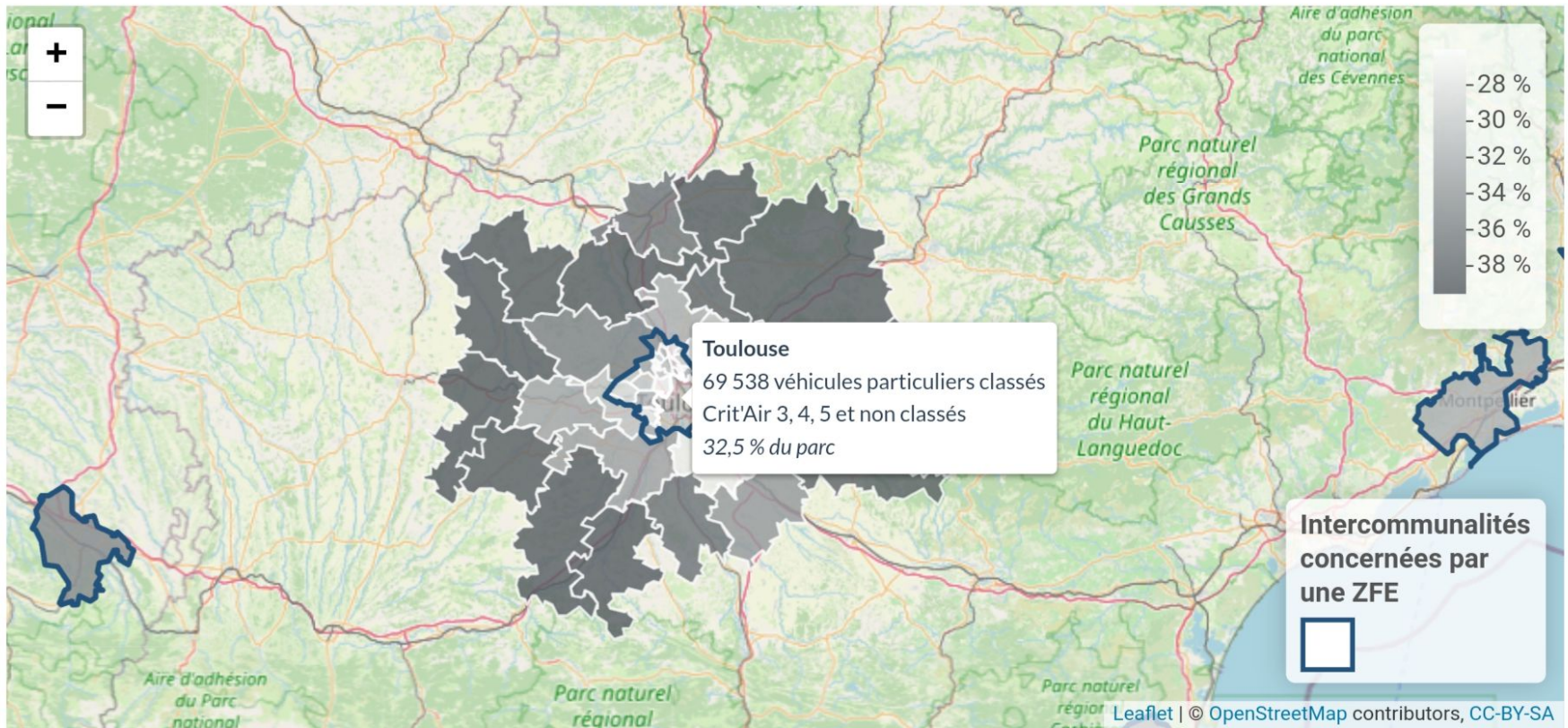
LES VÉHICULES UTILITAIRES ET POIDS LOURDS

sont concernés depuis le 1^{er} mars 2022 selon l'année d'immatriculation.

Retrouvez l'information sur : zfe.metropole.toulouse.fr

A Toulouse, 32,5% des véhicules particuliers immatriculés au 1^{er} janvier 2021 disposent d'une vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou sont non classés. Ils seront interdits dans la ZFE toulousaine à partir du 1^{er} janvier 2024.

Véhicules particuliers classés Crit'Air 3, 4, 5 et non classés



Source : RSVERO, 2022, SDES

Les intercommunalités concernées par la ZFE sont nombreuses et ont un parc de voitures impactées dépassant 40% pour la plupart.

PRIME À LA CONVERSION DE VOTRE VÉHICULE



Ministères Écologie Énergie Territ... @Ecologie_G... · 14 juin 2021

Quel accompagnement pour les automobilistes ? Avec la prime à la conversion et le bonus écologique, vous pouvez toucher jusqu'à 12 000 euros d'aides pour remplacer votre véhicule par un modèle moins polluant. Les collectivités peuvent augmenter cette aide.

Qui est capable de remplir 7 dossiers qui sont paraît-il cumulables?

Bonus écologique
Prime à la conversion
Bonus pour acquisition d'un véhicule électrique
Microcrédit
Prêt à taux zéro
Aides locales
Surprime

Les véhicules Crit'Air 3 sont-ils concernés par la prime véhicule + propre ?

Le remplacement des véhicules Crit'Air 3 n'est pas éligible pour l'instant à la prime de Toulouse Métropole.

A combien ai-je droit ?

Le montant de l'aide s'élève à 40% du prix du véhicule hors taxe. Le montant est cependant plafonné en fonction de vos revenus, du type et de l'état de véhicule.

AIDE POUR LES PARTICULIERS

Voici l'aide pour les particuliers, selon leur revenu fiscal de référence par part :

RFR/Part	< 6 300 €	< 13 489 €	< 18 800 €	< 35 052€
Véhicule neuf *	5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 000 €
Véhicule d'occasion *	3 300 €	3 000 €	2 700 €	2 000 €
Changement de motorisation	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 000 €
Occasion CQA 1 Thermique	1 000 €	1 000 €	/	/
Occasion CQA 2 Thermique	500 €	500 €	/	/

* sont concernés uniquement les véhicules électriques, hybrides, hydrogènes, GPL ou GNV Crit'Air 0 ou 1

Puis-je revendre ma voiture actuelle?

Non. Pour obtenir une aide il faut fournir un certificat de démolition de votre véhicule.

RESTE A CHARGE TROP IMPORTANT!

Le niveau des aides actuelles, compte tenu des prix du marché, ne permet pas aux ménages les plus précaires de recourir aux aides pour acheter un véhicule classé Crit'Air 0 ou 1. Au premier semestre 2022, d'après les données transmises par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), **le reste à charge moyen des ménages bénéficiant du bonus écologique ou d'une prime à la conversion demeurerait supérieur à 20 000 euros ...**

« Le reste à charge est impossible à assumer pour les foyers modestes » admet Jean-Luc Moudenc dans Marianne (9 février 2023)

**Que propose
Moudenc ?**

LE SYSTÈME CRIT'AIR EST INJUSTE SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT CONTESTABLE

Crit'Air 1	Crit'Air 4
Une Porsche Cayenne essence neuve, consomme 11 litres au 100	Une Renault Clio de 2005 en bon état, consomme 5 litres au 100
Prix 83 210 € et 50 000€ de malus pour émettre plus de 214g de CO2/km et plus de particules fines qu'une Clio.	Prix moyen argus 3000€ émission de 132g de CO2/km
Circule à Toulouse	Interdiction de circuler

Une personne de la métropole, payée au Smic, voulant changer sa Clio de 2005 pour une neuve disposera d'une aide de 5000€ et aura un compte à charge de 8000€ s'il veut continuer d'avoir une voiture neuve équivalente (13000€).

Le dégagement de CO2, néfaste dans le cadre du réchauffement climatique, et les émissions de particules fines, néfastes pour la santé, ne sont pas pris en compte dans le cadre d'une ZFE.

C'est une mesure inégalitaire.

ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS CHANGER DE VEHICULE ?

*Pour ceux qui ne peuvent pas s'acheter un véhicule électrique, hybride, hydrogène, GPL ou GNV
Crit'Air 0 ou 1 et habitant :*

En périphérie ou zone rurale	Toulouse ou métropole
<p>Ils pourront continuer d'utiliser leurs vieux véhicules mais ne pourront pas venir avec à Toulouse, et donc :</p> <ul style="list-style-type: none">- faire leur achat dans la métropole,- venir travailler en ville en voiture,- aller à des rendez-vous médicaux, à l'hôpital,...- rendre visite à un proche,- emmener les enfants à l'école ou au lycée,- etc .	<p>Avec leurs vieux véhicules ils ne pourront pas:</p> <ul style="list-style-type: none">- aller travailler en voiture- faire leurs achats dans les grandes surfaces,- emmener les enfants à l'école ou au lycée, à des manifestations sportives, ...- répondre à une urgence,- sortir librement de la métropole,- rendre visite à un proche, se promener à la campagne,- etc.

Perte de lien social
Perte d'emplois
Perte d'activités commerciales
Perte de soins

C'est une mesure d'exclusion des plus démunis.

PASS PETITS ROULEURS: AUCUNE CONCERTATION

52 jours par an, soit en moyenne une fois par semaine, ces conducteurs de véhicules anciens, qu'ils soient particuliers ou professionnels, seront autorisés à rouler en ville. « *Cela fonctionnera comme un carnet à souches. Une plateforme va être mise en place fin janvier. Les personnes devront s'inscrire une fois et à chaque fois qu'elles rouleront dans la ZFE, elles feront **une demande en ligne, au minimum un jour avant.** Elles recevront alors un fascicule qu'elles pourront imprimer et mettre sur leur tableau de bord* », indique François Chollet qui s'est inspiré du système mis en place par la Belgique.

***Un élu peu inspiré pour
décider de notre mobilité
sans demander
notre avis!**

**C'est une mesure
discriminatoire et
contraignante.**

LES SANCTIONS

Des aides limitées et aléatoires mais des sanctions assurées **par une verbalisation automatique pour les vieux véhicules en 2024.**

En cas de non-respect de la ZFE, les automobilistes s'exposeront à **une amende de 68 euros** pour les voitures et **135 euros** pour les poids lourds.

60 caméras devraient être installées par l'État à Toulouse d'ici fin 2023, afin de procéder au contrôle automatique des vignettes Crit'Air requises pour pénétrer dans la ZFE.

La lecture systématique des plaques d'immatriculation et l'accès aux cartes grises remet en cause la confidentialité de nos déplacements même si nous ne sommes pas concernés par l'application des sanctions.

Coupables d'avoir un vieux véhicule on nous rackette en nous verbalisant et en nous demandant de nous endetter pour changer de voiture.

LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT A TOULOUSE

Les personnes qui habitent à l'intérieur de la ZFE, qui ne disposent pas d'un garage ou d'une possibilité de stationnement privé et qui voudraient stationner sur les voies publiques ne pourront plus le faire à l'année.

Dès maintenant, les habitants du centre ville bénéficiant d'un stationnement résident (11€/mois) pour une vieille voiture n'ont plus leur abonnement renouvelé.






C'est seulement à raison de 52 jours par an (1 fois par semaine) que les habitants habitant à l'intérieur ou à l'extérieur de la ZFE pourront stationner sur la voie publique.

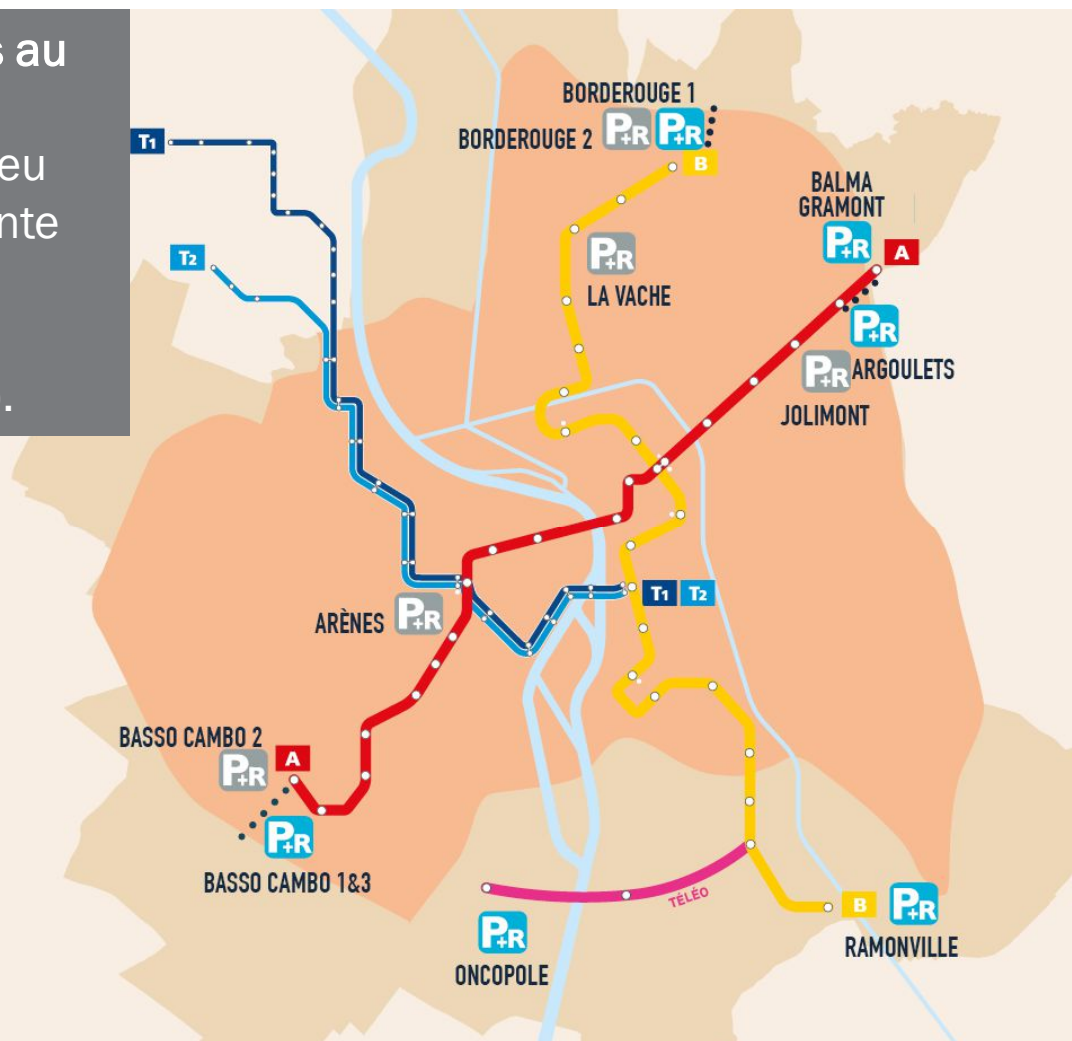
En 2024, en verbalisant les voitures crit'Air 3-4-5 stationnées sur la voie publique, des dizaines de milliers de personnes vont devoir louer une place de parking privé !

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports collectifs ne sont pas au niveau pour permettre à tous de les utiliser en permanence (territoires peu ou pas desservis, capacité insuffisante pour faire face à une augmentation importante d'usagers, commerces géographiquement mal implantés...).

LE PÉRIMÈTRE

-  Limites communales
-  Périmètre de la ZFE
-  Parking relais hors de la ZFE
-  Parking relais dans la ZFE
-  Itinéraire d'accès aux parkings P+R situés à proximité immédiate de l'entrée dans la ZFE



LES SOLUTIONS EXISTENT MAIS SUR LE LONG TERME

La copie sur la ZFE doit être revue !

Il faut un **plan Marshall des transports** et mettre en place des **aides à la conversion pour tous**, et à un niveau bien supérieur de ce qui est proposé aujourd'hui.

Sans ces mesures **cette opération dite « écologique », mais pas socialement acceptable, va se transformer en une privation du droit de se déplacer et de circuler pour les populations modestes de Toulouse et de sa périphérie.**

La ZFE ne doit priver personne de circuler librement et facilement en fonction de ses moyens.

TOULOUSE METROPOLE n'a pas impliqué l'ensemble des acteurs concernés, notamment ceux habitant les quartiers populaires toulousains et ceux résidant en dehors de son périmètre. **Les personnes en situation de précarité et celles qui habitent dans des territoires périphériques à la ZFE ont été peu associées aux processus de concertation**, alors qu'elles comptent parmi les populations les plus impactées par le **dispositif** au regard du fait qu'elles possèdent plus fréquemment des véhicules polluants.

Dans les communes rurales et périurbaines, où la dépendance automobile est importante, le parc automobile est également et le plus souvent composé de vieux véhicules.

Concertation volontaire
« Qualité de l'air, on s'exprime »
21 mars au 10 juillet 2019
« *Les riverains ont apprécié de pouvoir être informés de l'avancement du projet de manière pédagogique et que le dispositif mis en place ait permis de les toucher dans leur environnement quotidien.* »

Plan Climat- Toulouse métropole

Enquête d'utilité publique
7 juin 2021-5 juillet 2021
281 contributeurs

Il faut évaluer ensemble la pertinence de la ZFE en fonction de critères environnementaux, mais aussi sociaux et économiques.

ET AILLEURS COMMENT CELA SE PASSE-T-IL?

Chaque agglomération semble adopter son propre rythme.

Une consultation grand public est en cours à Bordeaux Métropole; mais la ZFE ne devrait pas aboutir avant minimum 2024.

Perpignan renonce à interdire les Crit'Air 3, Reims ne s'y résout qu'en cas de pic de pollution.

Lyon

La 1ère étape de cette mise en place a débuté avec l'interdiction des voitures Crit'Air 5. Cette interdiction est pédagogique jusqu'au 1er janvier 2023. Elle devient obligatoire à cette date.

2e étape : le 1er janvier 2024, les véhicules Crit'Air 4 ne devraient plus pouvoir circuler dans la ZFE.

3e étape : le 1er janvier 2025, ce sera au tour des Crit'Air 3 d'être exclus

4e étape : le 1er janvier 2028, interdiction de circulation pour les Crit'Air 2.

Pour l'instant, aucune ZFE-m n'est présente en Loire Atlantique, mais devrait être créée sur le territoire de Nantes métropole et de la Carene d'ici 2025.

QUE FAIRE?



DÉPLOIEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)

Une mobilisation des agglomérations pour faire baisser de 40 % la pollution de l'air en ville dès 2025



A Toulouse, Colomiers et Tournefeuille, mais aussi dans toute la région, il faut s'assurer que l'ensemble de la population bénéficiera de mesures efficaces pour cette transition vers la ZFE-M.

Pétition lancée le 26 janvier 2023 par le Collectif 31 pour la suspension de la ZFE-m

**Oui à une future Zone Faibles Emissions-mobilité environnementale et socialement respectable.
Non à une « ZFE-m » toulousaine liberticide, inégalitaire et discriminante.**

Nous demandons au préfet, à Monsieur Moudenc, président de Toulouse-métropole, et aux maires concernés de **surseoir à l'instauration d'une « ZFE-m » sur le territoire des communes de Toulouse, Colomiers et Tournefeuille**, tant que l'ensemble de la population ne bénéficiera pas de mesures satisfaisantes pour cette transition (aide financière à la hauteur des frais engagés pour changer de véhicule, offre de transport public efficace sur tout le territoire et au-delà, travaux pour protéger la santé des plus exposés à la pollution de l'air).

D'autre part, nous devons évaluer ensemble la pertinence de la « ZFE-m » actuelle en fonction de **critères environnementaux élargis** tenant compte, entre autres, des effets du réchauffement climatique ; **mais aussi de critères sociaux et économiques que doivent mettre en œuvre l'Etat et les collectivités afin de maintenir la cohésion sociale et aider les individus les plus fragiles à conserver leur autonomie et leur santé à Toulouse et au-delà.**

En conséquence nous voulons :

- Un **recensement 2023** des véhicules Crit'Air 5-4-3 pour la métropole de Toulouse et de sa périphérie.
- L'envoi d'une **lettre d'information** à tous les propriétaires concernés par ce recensement, sur **la nécessité de les consulter, réellement, afin de décider ensemble** ce que doit être une « ZFE-m », **environnementale et socialement respectable, et non exclusive.**
- L'ouverture d'un **guichet unique « ZFE-m » regroupant toutes les aides** (Etat, Métropole, Région, CD31, autres) pour un dépôt de dossier d'indemnisation du véhicule perdu.
- L'interdiction de toute verbalisation** des propriétaires de véhicules dont les caractéristiques ne permettent pas un remplacement par un véhicule équivalent respectant les restrictions Crit'Air, et des propriétaires qui n'ont pas obtenu une indemnisation couvrant la totalité de l'achat d'un véhicule de conversion.
- Refuser que l'instauration d'une « ZFE-m » entraîne une forme **d'obsolescence programmée**, qui va à l'encontre du principe de sobriété dans la consommation, en détruisant des véhicules en parfait état de fonctionnement.
- Une réflexion partagée sur une **urbanisation cohérente** de la métropole et de sa banlieue **afin de limiter le « Tout voiture » et rendre accessibles les lieux les plus reculés de la métropole par des transports adaptés pour tous.**

SOURCES

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-la-prime-vehicule-propre>

<https://www.atmo-occitanie.org/toulouse>

<https://www.atmo-france.org/>

<https://aqicn.org/city/france/midipyrenees/peripherique/fr/>

<https://www.mediacites.fr/reportage/toulouse/2022/05/05/pollution-de-lair-la-zfe-demarre-dans-le-flou-pour-les-toulousains/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/emissions-gazeuses-liees-au-traffic-aerien>

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/developpement-durable/missions-de-la-commission/zfem>

<https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

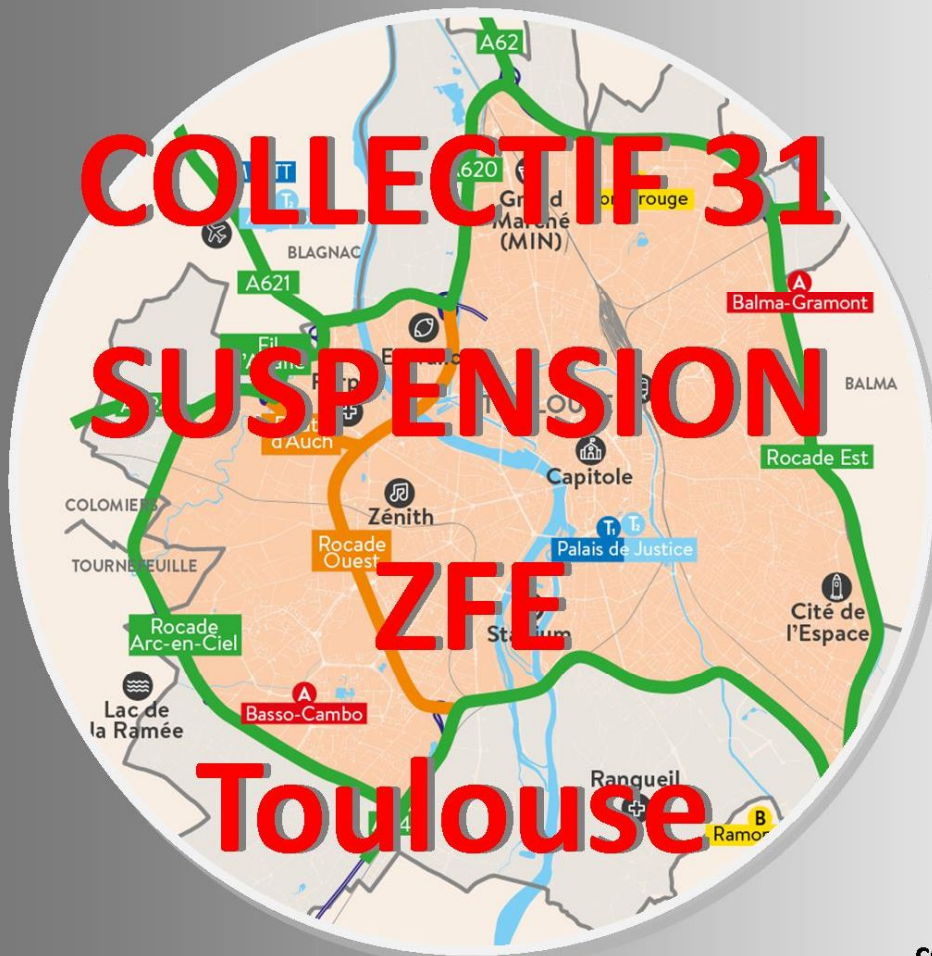
<https://www.airparif.asso.fr/la-reglementation-en-france>

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-pollution-de-lair-par-le-dioxyde-dazote-no2>

<http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ZFEShinyAppv3/>

Guide d'interprétation juridique et pratique des ZFE-m - Zone à faibles émissions mobilité –version 17 janvier 2023

<https://demarches-tm.eservices.toulouse-metropole.fr/deplacements/prime-vehicule/>



Oui à une future
Zone Faibles Emissions-mobilité
environnementale
et socialement respectable.

Non à une « ZFE-m » toulousaine
liberticide, inégalitaire et discriminante.

Signez la pétition en scannant



Demandez une pétition papier
à faire signer autour de vous.

Renseignez-vous!

collectif31suspensionzfe@gmail.com

Contacts actuels: Bernard Marqué et Jean-Pierre Bataille
Tél 0625052510
collectif31suspensionzfe@gmail.com